

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria Amis du Tremplin Inc	Numéro de permis 2021061	Date d'inspection Le 25 mars 2024	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin 2		Numéro de téléphone (506) 252-2580	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - Les documents affichés sont conformes. - À la suite de l'observation de 5 dossiers du personnel, les dossiers des membres du personnel sont complets. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. Pendant ma visite, j'ai observé que les éducatrices facilitent l'apprentissage des enfants en s'engageant dans le jeu et en posant des questions ouvertes.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 mars 2024

Date

original signé par
Suzanne Sonier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 mars 2024

Date